

## Conditions de participation pour le concours „1-Minute-Speed-Challenge“

L'organisateur du concours „1-Minute-Speed-Challenge“ est Media Markt Suisse SA, Allmendstrasse 23, 8953 Dietikon (dans la suite du texte: Media Markt). En participant au concours, le/la participant(e) accepte les présentes conditions de participation et les informations sur la protection des données. Si le/la participant(e) n'accepte pas les présentes conditions, la participation au concours n'est pas possible.

1. Toutes les personnes qui s'inscrivent entre le **21.11.2024**, 00:01 heures et le **23.11.2024**, 23:59 heures (période du concours) en indiquant leur prénom, nom, adresse e-mail et date de naissance sur <http://www.mediamarkt.ch/fr/specials/speed-challenge> sont autorisées à participer.
2. Le tirage au sort a lieu à huis clos selon le principe aléatoire après la fin de la période du concours.
3. Procédure de participation:
  - a. Le/la participant(e) s'inscrit pendant la période du concours sur <http://www.mediamarkt.ch/fr/specials/speed-challenge> pour participer.
  - b. Lorsque le participant s'inscrit au concours, il doit fournir les données personnelles suivantes:
    - i. prénom
    - ii. nom
    - iii. adresse e-mail
    - iv. date de naissance
  - c. Le/la participant(e) doit accepter les présentes conditions de participation et les informations sur la protection des données.
4. Toutes les personnes majeures résidant en Suisse et ayant terminé la procédure de participation selon le point 3 sont autorisées à participer. Le/la participant(e) est responsable de l'exactitude des coordonnées indiquées. Si le/la participant(e) fournit des données personnelles erronées, il/elle sera exclu(e) du concours. Les employé(e)s et proches des employé(e)s de Media Markt et de toutes ses sociétés affiliées sont exclus de la participation.
5. Deux gagnants seront tirés au sort parmi tous/toutes les participant(e)s. Chaque gagnant/gagnante a la possibilité de choisir des marchandises d'une valeur maximale de Fr. 5'000.00 pendant une minute (1-Minute-Speed-Challenge) dans un magasin déterminé par Media Markt à une heure déterminé par Media Markt. Avant de réaliser le 1-Minute-Speed-Challenge, Media Markt fait le tour du magasin avec le gagnant/la gagnante et détermine les produits que le gagnant/la gagnante souhaite emporter. Le nombre d'un produit est limité à des quantités domestiques (2 pièces).
6. Le/la gagnant(e) est responsable des dommages qu'il/elle cause pendant l'exécution du concours (dommage du produit, dommage à l'infrastructure ou autre dommage).
7. Un seul gain par personne est possible pendant toute la durée du concours.

8. Les gagnant(e)s seront informé(e)s par e-mail (e-mail de notification) de leur gain et des autres modalités d'organisation du concours en temps utile, au plus tard le 13 décembre 2024. Le/la gagnant(e) doit se manifester par e-mail dans les sept jours suivant l'envoi de l'e-mail de notification. Si un/e gagnant(e) n'a pas pu être contacté(e) à l'adresse électronique indiquée ou si un/e gagnant(e) ne se manifeste pas dans un délai de sept jours, son droit au gain sera annulé et un nouveau gagnant sera tiré au sort parmi les participants restants. Ce/cette gagnant(e) sera également contacté(e) par e-mail et devra également se manifester dans un délai de sept jours.
9. Lors de la notification, le/la gagnant(e) sera invité(e) à fournir une attestation officielle de domicile en Suisse. L'attestation de résidence est nécessaire pour la déclaration à l'administration fiscale. Si l'attestation officielle de domicile en Suisse n'est pas transmise dans la réponse, Media Markt est en droit de déclarer que le droit au gain est annulé et de tirer au sort un nouveau gagnant/une nouvelle gagnante.
10. Un paiement en espèces du gain ou un échange du gain est exclu. Media Markt prend en charge l'impôt anticipé qui en résulte.
11. Media Markt se réserve le droit de disqualifier les participants/participantes en cas de suspicion de manipulation, de participations multiples ou de violation des présentes conditions de participation, sans donner les raisons. La participation par des tiers, des personnes juridiques et des services automatisés est exclue.
12. Il n'existe aucun droit légal à un gain. Media Markt n'est pas responsable des problèmes techniques survenant lors de l'organisation du concours, qui rendent la participation au concours impossible. Le tirage au sort a lieu à huis clos selon le principe aléatoire parmi tous/toutes les participants/participantes qui remplissent les conditions de participation.
13. La voie judiciaire est exclue en ce qui concerne l'organisation du concours, la décision de gagner et l'attribution du prix. Les produits gagnants ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont pas garantis.
14. Media Markt se réserve le droit de terminer prématurément le concours pour des raisons importantes, en particulier si, pour des raisons techniques ou juridiques, le bon déroulement du concours ne peut plus être garanti. Nous nous réservons explicitement le droit de modifier ultérieurement les conditions de participation et les prix.
15. Le participant/la participante accepte qu'en cas de gain, son prénom et son gain peuvent être publiés sur Internet, dans les médias imprimés, les médias électroniques (par ex. newsletter, magazine en ligne) ou les médias sociaux (par ex. Facebook, Youtube) de Media Markt. En cas de gain, le participant/la participante se tient gratuitement à disposition pour des interviews et des prises de vue (par ex. vidéo POV-Go-Pro du 1-Minute-Speed-Challenge) et cède gratuitement les droits d'utilisation correspondants à Media Markt en participant au concours.
16. Le concours et toutes les relations juridiques entre Media Markt et les gagnant(e)s sont exclusivement soumis au droit suisse. Les règles de conflit de lois et les

dispositions de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises (Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11.04.1980) sont exclues.

## PROTECTION DES DONNÉES

Media Markt Suisse SA est le responsable de ce concours au sens de la législation sur la protection des données.

Les données fournies (nom, prénom, adresse e-mail, date de naissance, photos, vidéos, confirmation de domicile) sont utilisées pour réaliser le concours, pour informer d'un gain et pour réaliser le 1-Minute-Speed-Challenge.

**En participant au concours, les participants/participantes acceptent le traitement et l'utilisation de ces données personnelles pour l'organisation du concours, la notification d'un gain et la réalisation du 1-Minute-Speed-Challenge.**

Les données des participant(e)s qui n'ont pas gagné ne seront pas transmises et seront effacées dans un délai d'un mois après la fin du concours (distribution complète des prix aux gagnants). Les données des gagnants/gagnantes peuvent être conservées pendant 10 ans pour des raisons de droit financier. Les données des gagnants/gagnantes seront transmises en vue du déroulement juridiquement correct du concours.

Il est possible de s'opposer au traitement pour des raisons majeures en envoyant un e-mail à [datenschutz@mediamarkt.ch](mailto:datenschutz@mediamarkt.ch).

De plus, les personnes concernées ont le droit d'être informées sur les données personnelles traitées, ainsi que sur la rectification, l'effacement, la limitation et la transmissibilité des données et peuvent s'adresser à [datenschutz@mediamarkt.ch](mailto:datenschutz@mediamarkt.ch) pour exercer ces droits.

Pour toute question concernant la protection des données, nous sommes à votre disposition à l'adresse [datenschutz@mediamarkt.ch](mailto:datenschutz@mediamarkt.ch).

Si le/la participant(e) n'est pas d'accord avec cette utilisation des données, la participation au concours n'est pas possible.